

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2024-29

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage (3001).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit ?

- 1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Colomban, tenue le 11 juin 2024, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - ✓ Projet de règlement numéro 3001-2024-29 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 juillet 2024, à 17h00 au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1 et elle sera également diffusée sur la page Facebook de la Ville. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le règlement 3001-2024-29. Essentiellement, ce règlement modifie les normes d'implantation quant aux serres domestiques. Au cours de cette assemblée présidée par le maire, ce dernier et le directeur du Service de l'aménagement, environnement et urbanisme, ou toute personne désignée par lui, expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca.
- 4. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 5. Que toutes les zones de la Ville sont visées par ce règlement.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin, notaire

Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 27 juin 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.gc.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27^e jour de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin, notaire

Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca